

nistère. Lorsque le moment sera venu de déposer en cette Chambre les mesures du nouveau Gouvernement, et d'examiner si elles doivent être adoptées ou non, et quel sera leur effet, même si nous ne pouvons que nous limiter à des conjectures, les deux côtés de la Chambre auront l'occasion de présenter leurs arguments. Bien entendu, je serai enchanté que les projets, quels qu'ils soient, relatifs au chômage, soient discutés amplement par la droite et par la gauche. Prendrai-je part à cette discussion, je n'en sais rien; tout dépendra des délibérations.

L'honorable sénateur de l'autre côté (l'honorable M. Dandurand) a fait allusion à une légère erreur commise au cours des observations du motionnaire, je crois, lorsqu'il a dit qu'une adresse n'avait pas été proposée en français depuis quarante ans. On me rappelle que l'honorable représentant de de Lanaudière (l'honorable M. Casgrain) s'est acquitté de cette tâche dans sa langue maternelle, il y a une trentaine d'années, de la façon excellente qui lui est coutumière, sans doute. J'espère qu'il ne s'écoulera pas encore trente ans avant que l'événement de cet après-midi se répète.

Je félicite le motionnaire et le collègue qui l'a appuyé de leurs magnifiques discours. J'ai été enchanté de pouvoir comprendre les éloquentes paroles prononcées par le motionnaire (l'honorable M. Bénard) dans sa langue maternelle. Le discours plus long de l'honorable collègue (l'honorable M. Taylor) qui a appuyé l'adresse était rempli de faits et d'arguments, que notre honorable ami excelle à présenter.

Je désire souligner les éloges décernés à Son Honneur le Président. Nous sommes tous heureux qu'après un si long intervalle, cette Chambre soit de nouveau présidée par un Canadien-Français. L'honorable sénateur qui vient d'être nommé occupe une position difficile après le court mais très satisfaisant régime de l'honorable représentant de Leeds (l'honorable M. Hardy), à la suite de la mort du sénateur Bostock. Nous avons tous reconnu que ce dernier s'acquittait très sérieusement de ses devoirs. Je ne le louerai pas maintenant—je ne mentionne son nom qu'en passant—mais je crois que nul autre sénateur n'a été plus consciencieux que lui dans la position qu'il occupait avec tant de dignité, ou ne s'est plus efforcé de rendre les délibérations de la Chambre expéditives et pleines d'harmonie.

Si quelque autre membre désire prendre part à ce débat demain, je vais dans un instant proposer que la séance soit levée, afin que nous ayons une autre occasion d'exprimer nos vues. Je pense que nous serons en mesure demain de faire une déclaration au sujet de l'ajournement de cette Chambre, car personne ne s'attend, je

L'honorable M. WILLOUGHBY.

crois, à ce que nous siégeons jusqu'à la fin de la semaine. Il me fera plaisir de faire telle déclaration demain, si je le puis. Il est fort possible que nous puissions ajourner notre séance jusqu'à la semaine prochaine.

Je profite de la première occasion qui m'en est offerte pour parler d'un sujet sur lequel l'honorable sénateur qui a appuyé l'adresse (l'honorable M. Taylor) a appelé votre attention: un ministre et de la couronne ayant un portefeuille et siégeant en cette Chambre. J'approuve entièrement cette situation, et personne, j'espère, ne me croira le moins blessé si nous avons parmi nous à cette session d'urgence, convoquée pour l'étude d'une question spéciale—la solution du problème du chômage—un collègue qui est plus apte que qui que ce soit dans le pays à régler cette difficulté. J'ai nommé l'honorable représentant de Welland (l'honorable M. Robertson). Notre collègue a déjà été ministre du Travail, et l'importante position qu'il a déjà occupée, et qu'il occupe encore, dans le syndicat des employés des chemins de fer, l'a mis en contact avec les problèmes du travail et du chômage au Canada et aux Etats-Unis. Je ne veux en rien déprécier les capacités des autres ministres du Travail, mais nul autre n'a son expérience et n'a eu l'opportunité d'étudier les problèmes que je viens de mentionner. Je serais fort surpris si les actions politiques du Gouvernement à cet égard, et les explications fournies par l'honorable sénateur, n'étaient pas satisfaisantes, aux yeux des gens raisonnables du moins. En ce qui concerne les travaux de la Chambre, j'en aurai la direction en ma qualité de représentant du ministère en cette enceinte et de représentant de la Chambre au Gouvernement. Dans cette position je devrai donc assumer une part de la responsabilité des déclarations de mon honorable ami, au nom du Gouvernement auquel il devra rendre compte, comme je dois rendre compte à cette Chambre. Si nous n'avons pas autre chose devant nous, je propose que la suite du débat soit renvoyée à demain.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Présidence de l'honorable PIERRE-EDOUARD
BLONDIN.

Mercredi, 10 septembre 1930.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi. Son Honneur le Président occupe le fauteuil.

Prières et affaires courantes.